

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE  
EUROPEENNE**

**DIRECTION DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE  
ET DE L'INFORMATION**

**L'ACTUALITE EUROPEENNE  
ET LA PRESSE**

**( 25 février - 25 avril 1961 )**

## S O M M A I R E

	Pages
I. LA SESSION DE MARS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE	
Presse belge	1
Présse allemande	4
Presse française	6
Presse italienne	8
Presse luxembourgeoise	10
Presse néerlandaise	11
Presse d'outre-mer	14
II. PROBLEMES EUROPEENS ACTUELS	
1. La construction européenne	16
2. Les Six et les Sept	22
3. Les pays en voie de développement	29
4. L'association de la Grèce au Marché commun	31
5. Divers	33

## I. LA SESSION DE MARS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE

---

### P R E S S E   B E L G E

Rendant compte à ses lecteurs de la session constitutive de l'Assemblée Parlementaire Européenne, la presse belge a souligné surtout la réélection à l'unanimité du Président FURLER et du vice-président belge M. Charles JANSSENS, ainsi que le débat politique sur la conférence "au sommet" des Six.

LA LIBRE BELGIQUE (8 mars), relatant le discours d'ouverture du Président de l'Assemblée rappelle "les deux tendances qui rendent l'intégration européenne encore plus difficile cette année : d'une part, la tendance toujours plus marquée des gouvernements de prendre des décisions sur le plan national, d'autre part, l'intérêt décroissant de l'opinion publique vis-à-vis des institutions européennes".

Sous le titre "M. WIGNY souligne les progrès de la coopération politique entre les Six", le même journal accorde une large place au discours du Président en exercice du Conseil des Ministres de la Communauté : "Tant que l'Europe ne sera pas faite, elle ne sera pas un interlocuteur valable et elle embarrassera les autres" a déclaré notamment M. WIGNY qui a souligné que l'union entre les "Six" pourra s'étendre par la suite. Le ministre a relevé que les dispositions manifestées par les Six à Paris d'accroître les échanges avec les pays tiers et en particulier avec la Grande-Bretagne ne sont pas restées sans réponse de la part de cette dernière, comme en témoignent les déclarations faites au Conseil de l'U.E.O. (Union de l'Europe occidentale) par M. Edward HEATH.

"M. WIGNY a ajouté que l'on peut difficilement comprendre les résultats de la Conférence de Paris, si l'on n'admet pas que l'Europe doit être bâtie, sur la mise en commun, non seulement des ressources économiques mais aussi des traditions spirituelles. L'union envisagée par les Six, a encore dit M. WIGNY, s'écartera au début de la ligne orthodoxe de l'intégration. De toutes manières, fondée sur les principes des traités de Paris et de Rome, elle doit s'entendre dans la volonté de poursuivre les efforts en cours en vue de jeter un pont entre les Six et les Sept, voire même d'ouvrir aux pays de l'Europe, qui sont aujourd'hui dans l'orbite soviétique, une possibilité de rejoindre l'union, le jour où ils reviendront aux idéaux démocratiques.

La conférence de Bonn comme la conférence de Paris n'aura à se soucier ni des questions économiques, qui relèvent des Communautés européennes, ni des questions de défense, qui relèvent de l'OTAN (Organisation atlantique). Par contre, les ministres attendent des experts, qui vont se mettre au travail le 16 mars

à Paris, des propositions portant sur le développement d'institutions européennes dans le domaine de l'instruction, sur certaines mesures de rationalisation des exécutifs ou même sur des problèmes de portée plus large comme celui des élections européennes.

"En résumé, a conclu le président du Conseil des ministres des Six, la conférence de Paris a marqué un pas en avant dans la voie de la coopération politique".

LA DERNIERE HEURE (10 mars) intitule "L'Assemblée Parlementaire Européenne amorce une révolution politique : ouverture (avec conditions démocratiques) à l'action soviétique et à ses satellites" son compte-rendu du débat politique : "Dans un exposé qu'il a fait devant l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. Pierre WIGNY, ministre des Affaires étrangères de Belgique et président en exercice des Conseils des Communautés, a déclaré jeudi que la Communauté des Six était prête à faire des ouvertures à l'U.R.S.S. et à ses satellites "le jour où ces pays reviendront aux idéaux démocratiques". (...) "Dans la suite du débat, M. Alain POHER, sénateur M.R.P. français, parlant au nom du groupe démocrate chrétien, tout en restant optimiste pour l'avenir immédiat, a néanmoins exprimé des réserves au nom de son groupe. "L'Europe des Communautés a-t-il déclaré, ne doit pas être vidée de sa substance politique". Les exécutifs européens, notamment, devraient être consultés si l'on ne voulait pas courir le risque de voir certains pays rallier systématiquement l'opposition.

"Parlant au nom du groupe socialiste, M. Fernand DEHOUSSE, sénateur socialiste belge, s'est rallié à l'idée de la formule intergouvernementale, "parce qu'il n'y a pas d'autre solution possible actuellement". Soulevant la question du développement des institutions communautaires, M. DEHOUSSE a posé la question du rôle de l'Assemblée Parlementaire Européenne vis-à-vis de l'organisme intergouvernemental qui va naître".

LA GAZETTE DE LIEGE (12 mars) met en épingle ce passage de l'intervention de M. WIGNY : "Si l'Europe des Six veut faire entendre sa voix et jouer un rôle dans le concert mondial, elle se doit d'établir des positions communes. En tant que Ministre belge des Affaires étrangères, j'en ai senti le besoin de la manière la plus vivante et la plus cruelle étant donné les incroyables avanies par lesquelles mon pays est passé et les calomnies les plus outrageantes dont on l'a couvert".

Quant au PEUPLE (10 mars) il qualifie de "mauvais" le discours de M. WIGNY et de "décevante" la session de mars : "Au cours de la session actuelle du Parlement européen, on n'a pas débattu des problèmes passionnants : on a discuté longuement de la suppression à la liberté d'établissement ou à l'importation de certaines marchandises agricoles. Les parlementaires socialistes

sont intervenus à plusieurs reprises avant le vote de la résolution sur la situation sociale des travailleurs agricoles. Ils ont réussi à faire approuver les amendements, notamment en ce qui concerne l'introduction dans l'agriculture d'une durée de travail ne dépassant pas les normes habituelles dans l'industrie. M. WIGNY est actuellement président en exercice des conseils ministériels du Marché Commun et de l'Euratom. Il a fait ce jeudi des déclarations au sujet de la réunion du "sommet européen" qui s'était tenu à Paris. Il a mal commenté le vague communiqué qui a précédé cette réunion et, pour dire vrai, il a déçu tout le monde.

"On sait que ce "sommet européen" a voulu préparer la création, préconisée par de GAULLE, d'un nouvel organisme politique européen. Fernand DEHOUSSE, parlant au nom du groupe socialiste, a fait poliment, mais fermement, la leçon à M. WIGNY, qui n'avait même pas mentionné l'hostilité néerlandaise à tout renforcement de l'organisation politique des Six. Les consultations ministérielles, a demandé DEHOUSSE, s'étendront-elles par exemple au domaine monétaire ? Les récents événements ont montré que, en ce domaine, les procédures prévues n'ont pas été suivies.

"Ensuite DEHOUSSE a critiqué le peu de compréhension dans le domaine de la politique de décolonisation. Et le porte-parole du groupe socialiste se rallie à l'idée de la formule intergouvernementale parce qu'il n'y a pas d'autre solution possible actuellement. Comme l'a dit Paul-Henry SPAAK, a souligné DEHOUSSE, il faut partir des propositions du général de GAULLE, qui semblent restées réalistes. DEHOUSSE a également parlé de la question de l'université européenne. L'U.R.S.S. dispose de son Université internationale. Elle fonctionne et elle se développe. Elle s'appelle maintenant Université Patrice Lumumba. On aurait pu la baptiser "Lumumba-Nagy". Il s'agit dans les deux cas de chefs de gouvernement qui sont morts pour la cause de l'indépendance nationale.

"Certes l'idée européenne avance. D'importantes réalisations ont été effectuées mais, conclut DEHOUSSE, le rythme des événements permet de dire que la construction de l'Europe n'est pas assez rapide. De nombreux orateurs sont encore intervenus, tous pour dire que l'Europe est encore loin de pratiquer une politique étrangère commune. Ce fut un des aspects les plus décevants offerts par l'actuelle session du Parlement européen".

Sous le titre "La législation européenne anti-trust se fait attendre" le même journal fait écho en ces termes à la réunion du Conseil qui s'est tenue à Strasbourg en marge de la session: "Le marché commun serait à la longue voué à l'échec par l'existence de monopoles qui pourraient dicter une politique déterminée, souvent opposée aux intérêts généraux des six pays. Depuis longtemps, l'exécutif du Marché Commun devait appliquer d'une manière sérieuse les "règles de concurrence" établies par le traité de Rome. Les articles 85 et 86 de ce traité interdisent de façon formelle les ententes, les positions dominantes ou les pratiques concertées" qui sont susceptibles d'affecter le commerce entre les États

membres et qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du Marché Commun".

"Rappelons qu'il existe déjà un projet de règlement d'application de vingt articles, élaboré par la commission du Marché commun. Il déplaît aux Français. Etant donné que toute décision définitive dans ce domaine doit être prise conjointement par les six gouvernements et l'Exécutif de l'avenue de la Joyeuse Entrée, la solution se fera attendre. Une fois de plus, de sérieuses divergences de vues se sont manifestées entre les Six au sujet du régime des cartels dans la Communauté. Les ministres du Marché Commun, qui se sont réunis à Strasbourg - en marge de la session de l'APE - pour discuter de l'application du traité de Rome dans ce domaine, sont restés sur leurs positions sans parvenir à un accord.

"L'Allemagne et les Pays-Bas soutiennent que le Traité prévoit une interdiction de principe des ententes, sauf exceptions et accusent les autres pays de vouloir atténuer la portée de ces dispositions. La France, appuyée par la Belgique et le Luxembourg, considère au contraire que le traité de Rome établit une distinction très nette entre les ententes interdites et celles qui peuvent être autorisées sous certaines conditions. Le problème a été renvoyé dans son ensemble devant les experts, bien que M. Jacques van der SCHUEREN, ministre belge des Affaires économiques, qui présidait la réunion ait souligné la nécessité d'un arbitrage politique pour trancher le débat. Il est improbable que les ministres reprennent avant plusieurs mois l'étude de cette question..."

#### P R E S S E   A L L E M A N D E

Dans l'ensemble, la presse allemande ne se montre pas satisfaite du déroulement de la session de mars de l'Assemblée parlementaire européenne. Surtout les considérations auxquelles a donné lieu le débat de politique étrangère laissent percer une certaine inquiétude à propos de l'évolution future des Communautés.

Le MANNHEIMER MORGEN (10.3.) parle de la "torpeur printanière", dont le débat a eu de la peine à se libérer. Il poursuit : "On devine que le feu vert a été donné au convoi qui a pour destination la Communauté politique européenne. Mais on sait aussi que ce n'est pas à Strasbourg que ce convoi prendra le départ. L'Assemblée voudrait en faire partie, et elle ne voudrait pas laisser derrière elle tout ce qui fait les traités européens. Mais les aiguilleurs n'étant pas particulièrement prodigues de renseignements, toutes les décisions étant recouvertes du voile de la diplomatie, il est difficile de faire en-

trer en jeu le bon vouloir de l'Assemblée".

Après avoir décrit le débat, le MANNHEIMER MORGEN poursuit : "Il régnait à Strasbourg une inquiétude retenue, refoulée. On était reconnaissant à M. Walter HALLSTEIN, président de la CEE d'avoir demandé, en termes prudents, que les communautés soient entendues lors des conversations politiques des gouvernements et, lorsque M. HALLSTEIN eut défini les traités européens comme la pensée la plus avancée de la politique européenne, on prit cela pour une sorte de promesse de confédération. L'Assemblée parlementaire s'oppose, tout autant que les institutions européennes à ce que les gouvernements s'entendent par dessus leurs têtes. On est disposé maintenant à accepter l'"Europe des Patries" du Général de GAULLE. On ne s'attache plus avec la même insistance qu'auparavant au principe de l'intégration, de la supranationalité. Cette vieille querelle est passée au second rang, pour l'instant, il s'agit seulement de préserver ce qui a été obtenu, c'est-à-dire un haut degré - bien que parfois insuffisant - de communauté économique. Il est tragique de constater comment cette même Assemblée parlementaire qui a toujours insisté sur la réalisation d'une communauté politique se trouve reléguée dans un rôle passif depuis que la coopération politique en Europe suit des voies qui ne peuvent même pas être contrôlées depuis Strasbourg. C'est plus grave encore lorsque les délibérations sur l'association de la Grande-Bretagne sont menées dans des réunions spéciales d'où sont exclues les institutions européennes. Il ne faudra pas s'étonner un jour si la méfiance des Européens de vieille date à l'égard des tractations secrètes avec l'Angleterre prend des formes aiguës. On s'engage dans une voie dangereuse quand, au moment précis où d'anciens malentendus sont sur le point d'être éliminés, on donne d'un autre côté motif à de nouveaux malentendus".

Le DEUTSCHE ZEITUNG (13.3.) en arrive aux conclusions suivantes : "Au cours du débat politique de l'Assemblée parlementaire européenne à Strasbourg seuls les députés français ont qualifié les résultats des entretiens de Paris de "trop minces et décevants". Ce sont eux qui ont demandé le plus énergiquement que l'on se hâte de donner à la Communauté économique européenne un fondement politique et que l'on fasse tourner plus vite le moteur de l'intégration économique. Ils ont refusé toute tentative d'entente avec la Grande-Bretagne aussi longtemps que le gouvernement britannique refusera d'adhérer à la Communauté des Six. "La Grande-Bretagne est un frein pour l'unification de l'Europe aussi longtemps qu'elle n'appartient pas à cette Europe, à notre Europe", a déclaré M. PEYREFITTE devant l'Assemblée de Strasbourg.

Si elle ne veut pas compromettre l'amitié franco-allemande, la politique européenne de l'Allemagne doit tenir compte de cette volonté résolue de la France de donner à l'Europe des Six une nouvelle impulsion sur le plan politique. Telle est la première leçon, la plus impressionnante, qui se dégage du débat politique de l'Assemblée parlementaire européenne, débat qui avait pour but de dresser une sorte d'inventaire entre les conférences

des Chefs des gouvernements de la C.E.E. La seconde leçon est que les gouvernements des Etats de la C.E.E. compromettent tout ce qui a été acquis s'ils n'enchaînent les réalisations nouvelles aux anciennes.

L'Assemblée parlementaire en est elle-même un exemple. Depuis longtemps elle ne cesse d'insister pour que soit relancée l'intégration européenne ; elle presse les gouvernements de mener à terme la mission politique du traité de la C.E.E. Les Chefs de gouvernements sont enfin prêts à prendre un nouveau départ ; ils ne visent pas encore à une solution définitive mais à une solution intermédiaire fructueuse. Mais le danger se montre déjà que l'Assemblée parlementaire européenne soit mise à l'écart, que les six gouvernements prennent à l'avenir dans des conférences de ministres des décisions qui ne seront soumises à aucun contrôle parlementaire.

Le RHEINISCHER MERKUR (24.3.) écrit dans une rétrospective sur la session de mars : "En raison du manque d'informations précises sur les conversations de Paris, la commission politique de l'Assemblée avait renoncé à présenter un rapport et une proposition de résolution. Au cours du débat, on s'est donc limité, pour l'essentiel, à poser au représentant du Conseil de ministres une série de questions inquiètes et certaines requêtes de caractère général. M. Maurice FAURE a fait exception dans son plaidoyer très vif et très substantiel contre la "relance" du Général de GAULLE. En tant que Secrétaire d'Etat au Quai d'Orsay il avait pris une part importante à la mise en place des Communautés européennes. Comme il connaît son Président et que plus d'une porte lui reste ouverte aujourd'hui encore dans son ancien ministère, il est bien placé pour reconnaître la contradiction existant entre les anciennes conceptions et les nouveaux projets. L'Assemblée parlementaire européenne a, en tout cas, des inquiétudes et les exprimera en temps voulu, avant le nouveau "sommet" qui doit avoir lieu à BONN dans la seconde quinzaine de mai".

#### P R E S S E      F R A N C A I S E

La session de mars de l'Assemblée Parlementaire Européenne a été largement évoquée dans la presse française. De nombreux articles se contentent de relater les débats au fur et à mesure de leur déroulement, ou d'annoncer les résultats du renouvellement du Bureau de l'Assemblée. Dans le même ordre d'idée il faut noter qu'un sort particulier a été fait aux déclarations de M. le Président FURLER dans sa conférence de presse relative aux projets de confédération du Général de GAULLE. La réponse du Président FURLER est, par exemple, reprise en ces termes par LE MONDE du 10 mars : "Les problèmes

fédération et confédération sont souvent opposés l'un à l'autre sans que ces notions soient très claires. Je pense que si nous désirons faire progresser l'intégration européenne et si nous voulons atteindre nos objectifs il serait préférable que nous nous efforcions tous d'atteindre ceux-ci sans passer par des stades intermédiaires que personnellement je ne juge pas nécessaires".

Ces articles d'information donnent rarement lieu à une prise de position. Tout au plus peut-on trouver dans les titres des simplifications parfois brutales. On lit par exemple dans SUD OUEST du 9 mars le titre : "Après le marché commun des marchandises, le marché commun des hommes".

La dépêche de l'A.F.P. faisant le bilan de la session a été largement reproduite. Cette dépêche considère que les débats essentiels ont porté sur l'avenir de l'intégration européenne et sur les relations avec la Grande-Bretagne. En ce qui concerne la première de ces questions trois tendances générales sont dégagées : "La thèse "confédérale" c'est-à-dire de la coopération intergouvernementale à l'intérieur d'une "Europe des patries" n'a été défendue pratiquement que par les parlementaires français de la tendance "N.R."

"Les partisans de la supranationalité se sont révélés plus nombreux, de M. Hans FURLER, président de l'Assemblée à M. Maurice FAURE, ancien ministre, en passant par M. Piero MALVESTITI, président de la Haute Autorité du pool charbon acier, appuyés avec plus de nuances par le président de l'exécutif de l'Euratom, M. Etienne HIRSCH."

(...) "Mais la tendance la plus puissante a été celle des partisans du "réalisme politique" " tout prêts à admettre la forme atténuée des idées du général de GAULLE qu'a concrétisée le communiqué final de la conférence de Paris. Ce point de vue exprimé à la fois par MM. Pierre WIGNY, ministre belge des Affaires étrangères et Walter HALLSTEIN, président de l'exécutif du Marché commun, est aussi celui d'anciens "maximalistes" convertis au "sens des réalités", comme le sénateur belge Fernand DEHOUSSE, ancien président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe (celle des "Quinze")".

Les commentaires plus généraux sur la session sont tout à l'honneur de l'Assemblée. Citons en particulier l'article de Jean PICARD-BRUNSVICK dans COMBAT du 14 mars intitulé : "L'Assemblée parlementaire européenne est une enviable tribune libre", et qui débute ainsi : "C'est désormais une lapalissade que de constater que l'Assemblée parlementaire européenne fonctionne, de plus en plus, comme un parlement véritable. Les députés français délégués à Strasbourg sont les premiers à s'en réjouir, eux qui trouvent là une tribune où ils peuvent exprimer leur opinion, défendre leur point de vue, alors qu'au Palais-Bourbon les sessions leur sont chichement mesurées, et l'ordre du jour congrûment délimité".

Mais l'article le plus important est certainement celui

de J.F. DUPEYRON dans SUD OUEST, de Bordeaux, du 12 mars qui étudie à la lumière de la session le fonctionnement et l'avenir de l'Assemblée : "Il y a encore en France un endroit où l'on se préoccupe des grands problèmes politiques".

"Les débats, m'objectera-t-on, ne sont-ils pas souvent d'une technicité, d'une aridité, d'une complexité déconcertantes ? J'en conviens. Mais comment pourrait-il en être autrement d'une Assemblée qui a pour mission de contrôler les exécutifs de la Communauté charbon-acier, du Marché commun et d'Euratom ?

"Or, ce qu'il y a précisément de remarquable dans cet embryon de Parlement européen, c'est qu'on n'y perd jamais de vue l'aspect politique des problèmes, le but final de l'entreprise, qui est l'unification politique de l'Europe.

"Par ses méthodes de travail et de discussion, ses moeurs politiques, ses habitudes, bonnes ou mauvaises, l'Assemblée des Six est déjà un Parlement européen. Son sérieux et son dynamisme sont d'autant plus dignes d'éloges que ses pouvoirs sont très limités et qu'elle n'est pas l'émanation directe de la volonté populaire. Tel qu'il fonctionne, ce banc d'essai du parlementarisme européen est fort satisfaisant."

"C'est à l'opposé des conceptions du Général de GAULLE que nous paraît être la vérité. C'est au niveau des hommes politiques que se trouve la volonté la plus constructive et la plus dynamique. Le moteur, il est installé à Strasbourg : c'est l'Assemblée; mais il tourne à vide, parce que cette assemblée n'a pas de racine dans la volonté populaire."

(...) "Le parlementaire traditionnel est en régression dans de nombreux pays, et tout particulièrement en France. Se retrouvera-t-il un jour sur le plan européen ? On peut l'espérer. J'ai pour ma part, la vision très nette d'un avenir plus ou moins proche dans lequel la volonté populaire ne s'exprimera plus pleinement qu'au sein du Parlement européen.

"Un homme, semble-t-il, ne s'y trompe pas, un très grand "Européen", dont le retour à la vie politique nationale est considéré, dans les milieux bien informés, comme un tremplin à de nouvelles et hautes destinées européennes.

"J'ai nommé Paul-Henri SPALK, qui apparaît, d'ores et déjà, comme l'homme du compromis entre de GAULLE et l'Europe".

#### P R E S S E I T A L I E N N E

"La session de l'Assemblée parlementaire européenne de ce mois s'est terminée à Strasbourg sans donner la moindre indication précise permettant de diriger l'Europe économiquement intégrée vers une solution de son problème politique. Comme l'a déclaré avec une brutale franchise le député gaulliste M. PEYREFITTE, on ne peut que s'étonner du fait que certains orateurs aient pu tant parler pour dire si peu de choses". Ce

commentaire, publié le 15 mars par la VOCE REPUBBLICANA (Rome), reflète des impressions que l'opinion publique partage largement et dont la presse s'est fait l'écho.

Des milieux toujours plus vastes de l'opinion publique sont touchés par la lutte entreprise contre les diverses dégénérescences dont souffre le processus de l'eupéanisation et qui ont trouvé leur expression la plus caractéristique dans l'idée de confédération et dans le "sommet" de Paris. C'est pourquoi l'on a souligné avec satisfaction les déclarations dans lesquelles M. FURLER a rappelé que c'est une erreur de considérer les projets de confédération du président de GAULLE comme une étape vers l'intégration européenne ; il a ajouté que si nous désirons réellement faire quelque progrès sur le voie de l'Europe, il vaudrait mieux aller de l'avant vers le but que nous nous sommes proposés sans passer par une étape intermédiaire.

Nous pensons que l'on pourrait conclure ce commentaire du triste état des choses européennes avec ces lignes du correspondant d'un journal de Bologne : "Hier, lit-on à propos de la dernière séance de la session de mars, nous avons vu tout à coup M. Robert SCHULIN entrer dans l'hémicycle de Strasbourg. Escorté des huissiers en grande tenue, il tardait à rejoindre le siège qui est réservé en sa qualité de président d'honneur et son regard était terne. Le "père de l'Europe" n'est resté qu'une heure au bout de laquelle il se retira, entouré du même cérémoniel. Entretemps, divers orateurs s'étaient succédés à la tribune ; mais aucun n'avait eu l'idée de signaler sa présence dans la salle. Sic transit gloria mundi. Le Jean MONNET, il reste tout juste à l'Assemblée parlementaire le cognac qui porte son nom et qui est exposé en bonne place tant au bar des représentants qu'à celui de la presse. D'ALCIDE de GASPERI, il ne reste aucun souvenir, car personne n'a jamais pensé à apposer une plaque de marbre portant son nom dans cette "Maison de l'Europe" où les problèmes toujours à l'ordre du jour continuent à faire l'objet de discussions sans que personne n'ose soulever la question de leur solution. Et rien ne fait penser à Konrad ADENAUER, occupé de l'autre côté du Rhin à maintenir au coeur de l'Europe une Allemagne désunie qui ne se retrouve plus que dans son nom".

Sous le titre "L'Assemblée des Six et le sommet de Paris", les RELAZIONI INTERNAZIONALI (Milan), après avoir noté que l'Assemblée des Six a fourni une excellente base pour apprécier la nouvelle phase de la politique de construction européenne, écrivent : "L'Assemblée n'a repris que partiellement l'argumentation contre les projets français qu'elle avait si clairement définie au cours de la session d'octobre dernier. En résumé, elle a réaffirmé la position d'attente pleine de vigilance et de couplesse qui était déjà la sienne lors de la session de novembre. En effet, de nombreux parlementaires ont témoigné leur satisfaction de voir à nouveau affirmée la volonté de coopération des gouvernements. Le principe est valable, et les tentatives gaullistes visant à une révision du pacte atlantique (réunions spéciales des ministres de la défense) semblent avoir été abandonnées en cours de route. Mais

L'Assemblée parlementaire a efficacement soulevé la question de sa propre mission politique qui consiste en définitive à appuyer les trois Exécutifs des Communautés ; par la voix de différents "leaders, elle a montré combien il était peu rationnel d'adopter et de poursuivre une politique de coopération excluant toute participation des organes des trois Communautés. MM. MALVESTITI et HALLSTEIN ont été très clairs sur ce point : les traités contiennent un "germe" politique assez développé, en tout cas suffisant pour conférer aux Exécutifs le droit de prendre part aux négociations. En les tenant à l'écart, on opère une séparation absurde et velléitaire entre l'économie et la politique, ou bien l'on cache la volonté dangereuse et inavouée de certains gouvernements de restreindre les tâches de la C.E.C.A., de la C.E.E. et de l'Euratom à des fonctions purement techniques.

Dans cette enceinte, on ne pouvait manquer de s'élever contre le passage du communiqué de Paris qui confie également l'étude de certains aspects du développement de la Communauté à la Commission d'experts qu'il a chargée de préparer la réunion suivante des chefs de gouvernement à BONN, le 19 mai. Confirmant les préoccupations qu'avaient déjà exprimées certains commentateurs, certains parlementaires ont condamné ce grave désaveu de la plate-forme communautaire. L'Assemblée parlementaire européenne n'entend pas passer sous silence cette tentative visant à "soustraire" à leur milieu naturel certains problèmes, telle la fusion des Exécutifs, alors qu'ils ont été longuement discutés et mûris par les institutions communautaires. C'était plutôt décourageant de voir M. WIGNY prendre la défense de ce passage du communiqué de Paris ; il en a revendiqué la paternité et a prétendu affirmer par là sa grande portée communautaire. L'Assemblée a finalement rappelé aux gouvernements qu'ils étaient tenu de procéder à l'élection de ses membres au suffrage universel. Ces élections pourraient relever la valeur démocratique de la politique de construction européenne, précisément au moment où elle semble se diriger vers les chemins étroits d'une coopération au sommet."

P R E S S E      L U X E M B O U R G E O I S E

Au sujet des débats de l'Assemblée parlementaire européenne sur la politique étrangère, le TAGELIATT du 11 mars écrit : "Si les parlementaires ont prolongé leurs débats, ce n'est pas qu'ils étaient particulièrement nombreux mais il leur semblait avoir une mission à remplir, entre la conférence au sommet de Paris et celle de Bonn : exposer leurs avis, leurs critiques et leurs propositions au sujet de la coordination de la politique des Six et cela dans l'espoir non seulement d'être entendus mais aussi de contribuer à ce que la conférence du 19 mai à Bonn aboutisse à des conclusions favorables aux intérêts de l'Europe.

Assurément on peut affirmer que, ce jeudi, l'Assemblée parlementaire s'est magistralement acquittée de cette tâche."

À une autre occasion, ce même journal écrit (8 mars) : "Les résultats de ce "sommet européen", qui a vu la nouvelle amitié franco-allemande se heurter au scepticisme des Hollandais, sont, on le sait, relativement maigres. Pour les uns, les Hollandais, se sont conduits, à Paris, comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. D'autres ne peuvent cacher leur admiration pour le courage dont un petit a témoigné devant le Grand Charles et Conrad. D'autres enfin ne voient dans tout cela qu'une manifestation de l'esprit mercantile hollandais qui - Communauté des Six ou pas - n'entend pas compromettre ses débouchés en dehors du marché commun pour de simples considérations européennes d'ordre sentimental.

Le LUXEMBURGER WORT du 10 mars écrit : "La volonté de l'Assemblée parlementaire européenne est essentiellement d'en arriver à une Europe des Six renforcée qui ferait bénéficier toujours plus les autres pays de sa force et de sa prospérité. Il n'est que trop compréhensible que cette volonté ne tolère pas que d'autres puissances profitent de l'élasticité du système de coordination politique pour intervenir dans les décisions concernant l'avenir des Communautés européennes actuelles et s'immiscer dans les affaires de ces Communautés sans être prêtes à y adhérer.

Il faut éviter de créer deux Europes : une Europe politique et une Europe des Communautés qui finirait par être dépouillée de son propre dynamisme politique".

#### P R E S S E N É E R L A N D A I S E

La presse néerlandaise a traité longuement de la session de mars de l'Assemblée parlementaire et en particulier du débat politique qui a eu lieu en présence de M. WIGNY, président du Conseil de ministres.

Le NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT (lib.) du 10 mars constate avec satisfaction que deux parlementaires néerlandais, MM. BLAISSE et van DIJK, n'ont laissé subsister aucun doute chez les représentants des autres pays membres des Communautés européennes à propos de l'appui que l'opinion publique et le parlement néerlandais accordent, de manière générale, à la politique du ministre LUNS, en ce qui concerne son attitude circonspecte lors de la récente conférence des chefs de gouvernements des Six à Paris.

"Ils ont agi ainsi après l'attaque lancée contre les positions du ministre LUNS par M. de la MALENE, libéral français de l'U.N.R., qui avait déclaré d'un ton plutôt railleur que le climat économique des Pays-Bas se caractérisait par un libéralisme de la vieille école.

"Les socialistes néerlandais n'ont pas participé au débat politique qui a eu lieu, hier, à l'Assemblée et qui était entièrement consacré à la conférence au sommet du 10 février. Ils avaient jugé préférable de renoncer à intervenir, parce que leur groupe était divisé sur la question de savoir s'il fallait pousser aussi loin le dilettantisme doctrinal au sein de cette Assemblée internationale, ou faire malgré tout preuve de suffisamment de vigilance pour ne pas compromettre les atouts néerlandais sur le plan des négociations diplomatiques. C'est pourquoi il était d'autant plus regrettable qu'un des leurs, notamment M. VREDELING, ait jugé bon d'interrompre M. BLAISSE pour lui poser une question tendant à énerver ses déclarations. Ce n'était vraiment pas là faire preuve de cette "diplomatie parlementaire" dont les milieux socialistes aiment tellement se prévaloir.

L'impression générale qui, selon le NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT, se dégage de ce débat politique est que, acculée à la défensive et de guerre lasse, l'Assemblée parlementaire européenne semble se résigner, de plus en plus, à des escarmouches d'arrière garde contre les plans du général de GAULLE." De manière générale elle ne les accueille point avec enthousiasme, mais plutôt comme une fatalité qu'on ne peut que subir, tout en espérant pouvoir préserver en matière d'intégration ce qu'il y a encore chance de préserver."

Le correspondant européen de l'hebdomadaire NEDERLANDSE INDUSTRIE a écrit le 1er avril que l'Assemblée parlementaire avait éludé la question cruciale : "Pourra-t-on sortir la politique d'intégration de l'impasse - c'est-à-dire la formation d'une union économique - en constituant un pouvoir politique intergouvernemental, ou bien le problème entier de la coopération européenne devrait-il être réétudié, tant en ce qui concerne sa forme que son cadre (les Six ou un ensemble plus large) ?"

"Jusqu'à présent, l'Assemblée parlementaire européenne a éludé la question. Mais, en s'obstinant dans cette voie, elle risque de s'éliminer elle-même en tant que facteur politique agissant. La situation exige en effet qu'une décision soit prise.

Il y a lieu enfin de faire remarquer que deux orateurs néerlandais, notamment MM. BLAISSE et van DIJK ont expressément attiré l'attention de leurs collègues des pays membres sur le fait que le parlement et l'opinion publique des Pays-Bas appuient la position que le ministre LUNS a adoptée à Paris lors de la conférence au sommet. Les socialistes n'ont pas participé aux débats. Ils n'étaient manifestement pas tout à fait d'accord entre eux.

Le rapport sur la fraude de la ferraille, que la Haute Autorité du charbon et de l'acier a présenté à l'Assemblée parlementaire européenne, a largement suscité l'intérêt

de la presse néerlandaise. Les journaux de presque toutes les tendances lui consacrent des articles de fond.

Sous le titre "Fraude impunie", le TELEGRAM écrit le 21 avril : "Il ressort du rapport final que la Haute Autorité du charbon et de l'acier a consacré à l'organisation du contrôle sur la péréquation de la ferraille que les fraudes commises en l'espace de quelques années par divers négociants européens de ferraille atteignent une valeur d'au moins 25 millions de florins"

"Les aspects les plus graves de la question résident dans le fait que le contrôle de la part de la Communauté européenne s'est révélé absolument déficient et que, à quelques exceptions près, aucun des fraudeurs n'a été poursuivi, bien qu'ils fussent connus. On pourrait en déduire que les négociants en ferrailles jouissent en Europe d'une position tellement inattaquable qu'il peuvent impunément se livrer à la fraude."

"En ce qui concerne l'aspect néerlandais de l'affaire, on ne peut que constater la complète carence jusqu'ici de la justice néerlandaise. En dernier ressort, c'est au ministre de la justice lui-même qu'en incombe la responsabilité. S'il n'apparaît pas très bientôt que l'enquête menée aux Pays-Bas doit donner certains résultats, on pourra supposer que, quelles qu'en soient les raisons, les instances officielles néerlandaises se résignent également à cette fraude. Ceci serait une honte pour la justice de notre pays"

HET VRIJ VOLK (soc.) a publié l'éditorial suivant : "Fraude en matière de ferrailles" : Après tout ce qui, au cours des dernières années, a été écrit sur la fraude de la ferraille, le rapport final de la Haute Autorité ne pouvait guère apporter de nouvelles révélations. Il est établi actuellement qu'environ trente millions de florins ont été indûment encaissés par les négociants européens en ferrailles. Des agissements frauduleux de toutes sortes ont permis de soustraire ces montants à la caisse commune qui, à l'époque, procédait à la péréquation de la différence de prix entre la ferraille intérieure et la ferraille importée. Cette caisse étant alimentée par l'industrie sidérurgique qui, à son tour en faisait supporter les frais par ses clients, ce sont finalement le grand nombre d'utilisateurs d'acier qui, en payant un prix plus élevé, ont été dupes de ces irrégularités. Après un début un peu lent, la Haute Autorité a procédé à un examen approfondi et détaillé de l'affaire. Elle a pu constater ce qui s'est produit exactement et comment. Sa compétence s'arrête là. La parole et les actes appartiennent - depuis quelque temps - aux autorités judiciaires nationales. On n'a pas l'impression que l'affaire ait été menée tambour battant, ni chez nous, ni ailleurs. Il faut le regretter, car la victime de cette fraude ne serait-elle qu'un groupe anonyme d'utilisateurs d'acier, il s'agit cependant en définitive d'une fraude qui a permis d'encaisser injustement des millions de florins et à certains, de se livrer à divers agissements qui ne peuvent rester

impunis. L'équité veut que la justice intervienne et que les coupables soient punis et cela dans les délais les plus brefs, car beaucoup de temps s'est écoulé depuis que le Néerlandais WORMS a sonné l'alarme et mis l'affaire en branle.

Le EINDHOVENS DAGBLAD (parti catholique du peuple) rappelle l'institution d'un comité pour la fraude de la ferraille : il a fourni l'occasion à quatre personnalités réputées des Pays-Bas de se révéler comme "ne pouvant point s'accommoder de la manière dont on étouffait l'affaire retentissante des fraudes de ferraille". On tend de plus en plus à faire passer pour des esprits revendicatifs les citoyens qui demandent que justice soit faite et qui le recherchent sans cesse avec obstination. Rien n'est plus préjudiciable au sentiment de sécurité que doit apporter la loi que cette façon d'agir et il a fallu un professeur de la renommée d'un DRION pour l'avoir reconnu. Le comité nourrit des appréhensions non seulement à l'égard de l'enquête comptable et administrative, mais également à l'égard de "la répugnance ou l'incapacité à intervenir pénalement". Voici ce qui inflige un blâme considérable à l'appareil judiciaire ainsi qu'à la Communauté du charbon et de l'acier.

#### P R E S S E   D ' O U T R E - M E R

L'Assemblée ne s'étant occupée au cours de sa session de mars des problèmes d'outre-mer que d'une façon assez marginale, les échos de la session que l'on trouve dans la presse d'outre-mer sont assez divers.

C'est la conférence de presse du président FURLER qui retient l'attention du COURRIER D'AFRIQUE (Léopoldville) du 9 mars, sous le titre : "L'Afrique et les Six - Pas de contradiction entre les Six et les U.S.A.". Reprenant une dépêche A.F.P., le journal donne le point de vue exprimé par le président FURLER qu'il cite de la façon suivante : "Je crois savoir que le gouvernement de Washington n'est nullement opposé au plan des Six, au contraire".

Sous le titre "Au Parlement Européen, climat favorable à une collaboration Europe des Six-Afrique", ABIDJAN MATIN du 11 mars cite la conférence de presse tenue sous la présidence de M. MORO par la Délégation ayant effectué le troisième voyage d'étude en Afrique. Il indique que M. MORO a souligné que "le souci des jeunes Etats d'affirmer leur indépendance et leur souveraineté ne devait pas être considéré comme un obstacle à la collaboration avec l'Europe mais comme une condition préalable". Il note que M. PEYREFITTE s'est félicité de l'amélioration du climat psychologique concernant

l'association d'un certain nombre de pays d'outre-mer au Marché Commun. Enfin, il fait mention de l'opinion exprimée par M. KAPTEYN que l'on avait plus fortement conscience sur le sol africain qu'en Europe même de la difficulté d'une coopération plus large entre l'Afrique et l'Europe dans leur ensemble.

Par contre c'est la préparation de la Conférence de juin à Strasbourg qui a été retenue par l'hebdomadaire MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS, dans son numéro du 18 mars, ainsi que par le quotidien L'ESSOR DU KATANGA, dans ses numéros des 7 et 27 mars. L'essentiel des informations données par ces deux journaux est constitué par le communiqué de presse rédigé à la suite de la première réunion du Groupe de travail ad hoc, présidé par MM. BATTISTA et SCHEEL.

## II. PROBLEMES EUROPEENS ACTUELS

### 1. La construction européenne

Au cours des dernières semaines, la presse néerlandaise a poursuivi la discussion des plans français tendant à constituer une unité politique plus vaste.

Le NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT (lib.) du 24 mars fait remarquer que les Pays-Bas ont plus de difficultés à préserver leur vraie nature dans le cercle plus réduit des Six que dans le cadre de l'O.T.A.N.

"Bien que, dans cette organisation, l'Amérique exerce une influence prépondérante, celle-ci rencontre, sinon une compensation, du moins ses limites dans les influences (parfois combinées) exercées par les autres membres de l'alliance. Il est plus difficile pour les Pays-Bas de préserver leur vraie nature dans une assemblée plus réduite. Ils ont néanmoins, dans le temps, accepté la Communauté des Six, parce qu'ils estimaient pouvoir trouver dans l'intégration supranationale des assurances absolument nouvelles qui rendraient superflue la garantie d'un équilibre des forces à l'intérieur de cette Communauté. Le raisonnement n'a pas tenu, car actuellement la supranationalité est à la fois affaiblie et en butte à des attaques.

"Cela signifie qu'au sein des Six, les Pays-Bas devraient de nouveau pouvoir compter sur un équilibre des forces. Mais cet équilibre est inexistant, car la Communauté est dominée par une union monstrueuse entre la France et l'Allemagne. Il ne reste plus aux Pays-Bas que de tenter d'y introduire la Grande-Bretagne, non pas parce qu'ils aiment tellement ce pays, mais parce que cette introduction rétablirait, à l'intérieur de la Communauté européenne, l'équilibre dont les Pays-Bas ont besoin pour préserver leur personnalité. On constate ainsi qu'un pays ne peut changer de politique comme un quelconque individu change de veste. Mais il se pourrait que, par un manque d'intuition historique, par un manque de compréhension de ce qu'ont été les facteurs internationaux qui ont fait que les Pays-Bas sont et restent ce qu'ils sont, ses gouvernants se rendent trop tardivement compte que - maintenant que l'idée de l'intégration a fait naufrage - les intérêts des Pays-Bas résident, comme par le passé, dans l'équilibre des forces qui les entourent."

Le NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT (lib.) du 13 mars fait remarquer qu'en ce qui concerne les perspectives des Six, il n'y a d'autre point de repère que l'idée d'une "Europe détachée de l'Amérique" que de GAULLE a défendue dans maints écrits, discours et conférences de presse. Les concessions que depuis lors il a faites à ADENAUER ne sont rien d'autre que des mouvements tactiques de replis. De GAULLE n'abandonne pas si facilement ses positions.

"Tant que nous n'aurons pas la certitude que la voie politique des Six n'éloignera pas l'Europe de l'Amérique (ou vice-versa), les Pays-Bas ont pleinement le droit de s'abstenir. Le

maintien de la priorité de la coopération atlantique sur la coopération européenne doit rester le fondement de la politique néerlandaise, fondement qui répond d'ailleurs pleinement à la situation, à l'histoire et au caractère des Pays-Bas.

"Il se peut donc que, pour défendre son point de vue, le gouvernement doive, à un moment donné, ne plus s'inspirer que des seuls intérêts néerlandais, parce que ceux-ci ne seraient plus à ce moment parallèles à ceux de l'Europe. Le ministre LUNS aura bien du mal à convaincre les parlementaires qui, sans trop y réfléchir, ont toujours considéré ce parallélisme comme un axiome. "L'heure de la vérité" des Pays-Bas n'a pas encore sonné."

La poursuite de l'intégration européenne continue à intéresser la presse française. Dans LE FIGARO du 13 mars M. André FRANCOIS-FONCET publie un long article intitulé "Fédération et Confédération". Après avoir analysé ces deux conceptions et exposé leurs applications historiques, il passe à l'étude de l'application de ces deux thèses à l'intégration européenne et conclut : "Entre les deux thèses l'écart est grand. Dans la pratique, et dans l'immédiat, il est peut-être moins grand qu'il n'y paraît. Car les tenants des deux formules sont d'accord pour estimer qu'il importe, avant tout, que les six puissances cessent d'agir sur la scène du monde en ordre dispersé et qu'elles y présentent, au contraire, l'image d'une Europe, petite, sans doute, mais unie et cohérente. Tout progrès dans cette voie devrait être accueilli avec faveur. Sans renoncer à leurs convictions et à leur idéal, et à la condition que les organismes communautaires existants ne soient pas relégués dans l'ombre et condamnés à dépérir par le secrétariat nouveau, les fédéralistes pourraient joindre leurs efforts à ceux des confédéralistes. Ils s'y résoudraient plus volontiers si l'une de leurs revendications, qui est d'obtenir l'élection au suffrage universel de la moitié ou du tiers des membres de l'Assemblée parlementaire des six pays, recevait satisfaction."

COMBAT du 17 mars estime que "l'opposition hollandaise aux thèses françaises sur l'Europe se durcit dangereusement". "Elle se fait même si véhémente qu'il est difficile de n'y point voir la main des chefs d'orchestre "invisibles", qu'il s'agisse des bords du Rhin ou de la Tamise."

LE MONDE du 19 mars revenant sur ce problème à la suite de la réunion des experts préparatoire à la prochaine rencontre au sommet ajoute : "La délégation hollandaise a tout à fait conscience de son isolement en face des cinq autres pays du marché commun, qui se sont montrés hier et avant-hier tout à fait d'accord. Mais M. LUNS, le ministre des affaires

étrangères, adversaire résolu des thèses du général de GAULLE, mise encore :

1. sur les entretiens qu'il va avoir lundi à Bruxelles avec ses collègues du Benelux;
2. sur une possible initiative de la Grande-Bretagne lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'U.E.O. prévue pour le début de mai.  
M. HEATH, qui s'occupe des affaires européennes au sein du cabinet britannique, effectuerait auparavant une visite à La Haye."

Dans le POPULAIRE DE PARIS du 29 mars M. Gérard JAQUET publie un long article de doctrine intitulé : "Le socialisme et la construction de l'Europe." Après avoir analysé les différentes formules proposées il conclut tout d'abord : "Un pouvoir politique réellement européen est donc indispensable. Il est à l'heure présente d'autant plus nécessaire qu'il peut permettre de combattre efficacement certains courants contraires à la poursuite d'une politique d'intégration, et qui se développent : dans certains de nos pays, notamment en Allemagne.

"Ce pouvoir politique sera bien entendu, lui aussi, une création progressive, et le premier élément devrait être l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne, telle que le projet Dehousse l'envisage.

"Je ne verrais, pour ma part, aucun inconvénient à accepter comme compléments à une telle mesure, des rencontres périodiques des chefs d'Etat ou des ministres des affaires étrangères, et même la création d'un secrétariat politique chargé de préparer une coordination de nos diplomaties. Mais il faut bien préciser qu'il ne peut s'agir que d'un complément, et non pas d'un projet se substituant à celui qui envisage l'élection d'une Assemblée européenne, directement par les peuples."

Analysant ensuite la politique que doit mener cette Europe pour faire face à ses tâches, notamment au "défi soviétique" il poursuit : "Qui pourra donc relever le défi lancé par l'homme du Kremlin ?

"Le capitalisme en est bien incapable. Il atteint sa phase de décadence, et aux injustices qu'il a toujours engendrées, il ajoute aujourd'hui une inefficacité croissante. Le monde libre, s'il veut garder sa liberté, doit se dégager de l'emprise d'un régime économique dépassé.

"C'est vrai en particulier pour l'Europe." Il appelle en conséquence au regroupement de tous les partis socialistes d'Europe ainsi qu'à celui de "toutes les forces démocratiques de gauche et notamment les forces syndicales libres."

M. ULLASTRES, ministre espagnol de l'économie, a tenu une conférence à Zurich que l'AGENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE du 5 avril commente longuement. Selon ce journal, après avoir analysé le relèvement économique de l'Espagne et l'existence de deux groupes économiques en Europe, le ministre aurait déclaré que la

participation de l'Espagne à l'un ou l'autre de ces deux groupes est surtout une question d'opportunité commerciale : "... Il est même possible que, si la conjoncture économique demeure satisfaisante dans la situation actuelle de l'Espagne hors de ces deux blocs économiques, elle se tienne à l'écart de toute intégration européenne. En dépit des nombreux avantages que procure l'intégration par suite de l'abaissement des frontières douanières, elle risque de conduire à une hégémonie économique qui porte atteinte de façon sensible aux pays dont le développement industriel est en retard."

"On peut considérer qu'actuellement l'idée de l'Europe est une notion acquise qui est entrée dans la vie de tous les jours et a réuni les suffrages presque unanimes de toutes les forces politiques et démocratiques ainsi que des intérêts économiques les plus divers, voire même opposés", écrit l'OSSERVATORE ROMANO. Tel est indubitablement le résultat positif de plus de dix ans de travail assidu; couronné de victoires mais aussi entrecoupé d'échecs, il a été poursuivi grâce à des réalisations progressives visant toutes le même but suprême : l'unification totale.

En effet, aujourd'hui l'Europe n'est plus seulement un idéal, mais une réalité concrète qui a pris corps dans une structure institutionnelle complexe. Après avoir mentionné qu'il y a trois Communautés européennes dont l'organisation interne reflète une structure de nature étatique, l'organe du Vatican rappelle que l'Eglise catholique a été la première à affirmer la nécessité d'une Europe unie. Dans une série de discours allant de la période tragique de la guerre à la veille de sa mort, PIE XII a invoqué l'union européenne comme une étape vers une collaboration internationale toujours plus vaste et comme condition nécessaire à l'établissement d'une paix durable.

"Il est clair, continue l'OSSERVATORE ROMANO qu'à ce stade de formation, de nouveaux efforts s'imposent encore. C'est pourquoi l'on accueille avec satisfaction toutes les initiatives sérieuses entreprises dans ce sens et destinées d'une part à vulgariser les divers problèmes que pose le processus d'intégration européenne et d'autre part à examiner d'une manière objective, donc constructive, les solutions que proposent les différents courants politiques pour ces problèmes."

Sous le titre "Les Pays-Bas maintiennent leur résolution: pas d'Europe politique sans la participation de la Grande-Bretagne", Gaston WILLIOT, envoyé spécial de la DERNIERE HEURE de Bruxelles (17 mars) rend compte en ces termes de la réunion des experts qui s'est tenue le 16 mars à Paris :

"C'est le baron de VOS van STEENWYCK qui a tenu, au nom des Pays-Bas, le langage de l'intransigeance courtoise, mais irréductible; on racontait dans les couloirs que la Hollande préférerait laisser se construire une Europe politique des Cinq - sans elle - plutôt que de collaborer à une Europe politique des Six, sans la Grande-Bretagne.

"Les autres délégations, et particulièrement la délégation belge, dont le langage réaliste a fait, dit-on, impression, ont réussi à faire accepter l'idée que, toutes réserves étant faites quant au préalable posé par la Hollande, il fallait néanmoins aller de l'avant, et régler les questions à l'ordre du jour.

"Ces questions ont été alors abordées; et on s'est occupé de préparer, en vue de la réunion de Bonn du 19 mai, une série de projets concrets à propos des contacts réguliers à établir entre les ministres des six pays; ces contacts concerneront surtout les départements des affaires étrangères, de l'instruction publique et de la culture; seront exclus évidemment les problèmes de défense nationale et les problèmes économiques qui sont déjà traités et harmonisés sur d'autres plans.

"Les hauts fonctionnaires ont discuté de la périodicité de ces réunions, du lieu où elles se tiendraient, de leur présidence, des objets précis sur lesquels on chercherait à harmoniser les politiques, etc...

"La conférence de Paris n'avait pas pour mission de conclure, mais bien de proposer les moyens et les méthodes propres à réaliser cette coopération politique, dont la conférence au sommet de Bonn du 19 mai tentera d'assurer la mise au point.

"Les délégués avaient appris, en commençant leurs travaux, que le Général de GAULLE et le Chancelier ADENAUER, désirant dissiper toute suspicion, avaient résolu de se rencontrer en particulier non pas avant le 19 mai à Bonn, mais bien au lendemain de la conférence: on sait qu'en février, à Paris, les pourparlers préliminaires franco-allemands, qui s'étaient situés exactement la veille de la conférence au sommet, avaient inutilement alourdi le climat de celle-ci.

"On en est là : ce luxe de susceptibilité et ces obstacles résultant de certaines attitudes très tranchées (comme celle de la Hollande), tout cela indique que le chemin qui mène à l'Europe unifiée est toujours rude et rocailleux.

"Cependant, les travaux continuent et personne ne songe à abandonner l'outil."

DE STANDAARD (31 mars) analyse une étude d'Emmanuel BERL parue dans la revue française "La Table Ronde" et répond de la

sorte à la question de savoir pourquoi le mouvement d'unification européenne fait si peu de progrès :

"Il y a à cela deux raisons majeures : d'abord l'attitude des différents gouvernements et ensuite le mode d'enseignement de l'histoire dans les écoles.

"Les gouvernements des différents Etats européens n'admettent qu'à contre-cœur une autorité supranationale dont ils n'acceptent d'ailleurs les décisions qu'avec hésitation et sans enthousiasme. A aucun moment de l'histoire de l'Europe, on ne trouve d'ailleurs d'exemple d'Etat ou de chef d'Etat qui aurait renoncé sans contrainte à son indépendance ou même qui aurait accepté ne serait-ce qu'une simple limitation de ses pouvoirs. Si parfois dans le passé certaines concentrations de territoires indépendants se sont faites, cela n'a jamais été qu'à la suite d'un coup de force, d'une guerre ou d'une révolution, ou de mariages politiques de la période féodale. Les Etats européens actuels, même ceux qui, en théorie, professent la foi européenne, se montrent farouchement attachés à leur souveraineté nationale et l'action des soi-disant organismes supranationaux n'a, en pratique, d'autre signification que celle que revêtent les traités internationaux. Ce serait pure illusion que de croire qu'une authentique patrie européenne pourrait naître d'une telle situation.

"Il faut ajouter à cela qu'une éducation dans un esprit européen fait quasi totalement défaut. Bien sûr, l'on a procédé sous la direction de l'UNESCO, à une certaine révision des manuels d'histoire, mais quelle influence tout cela a-t-il pu avoir sur l'enseignement de l'histoire tel qu'il est donné dans les différents pays européens ?

"Dans les écoles françaises, un élève ne peut acquérir que cette seule impression : la France ne peut être grande et prospère que si elle s'oppose à l'Angleterre et à l'Allemagne. Dans les écoles anglaises et allemandes, c'est également la conception nationale qui domine l'ensemble de l'enseignement de l'histoire et il en est ainsi sans doute dans tous les pays d'Europe."

Le Xème anniversaire de la signature du Traité instituant la C.E.C.A. (18 avril 1951) inspire ces réflexions au journal belge HET LAATSTE NIEUWS (18 avril) :

"Puisqu'en l'absence d'une coopération politique efficace, les pouvoirs supranationaux de la Haute Autorité sont extrêmement réduits, celle-ci a dû, bien souvent, se contenter de jouer un rôle consultatif. Du fait que les deux ténors de la C.E.C.A., la France et l'Allemagne cherchent constamment à améliorer leur position stratégique et économique, afin d'être prêts à l'issue de la période de transition, il est inévitable que certaines fautes soient parfois commises contre les principes d'une organisation commune de marché. Si la Haute Autorité doit assister impuissante à la formation de positions privilégiées dans certains secteurs, les difficultés que l'on considère

aujourd'hui comme temporaires risquent de devenir un jour permanentes.

"Cela n'était certainement pas dans les intentions de Robert SCHUMAN lorsqu'il insistait dans sa déclaration sur la création d'un marché commun duquel toute discrimination injustifiée serait écartée."

## 2. Les Six et les Sept

La presse française est convaincue qu'après l'entretien MACMILLAN - KENNEDY le gouvernement britannique se prépare à se rapprocher du marché commun. Le MONDE du 24 avril écrit : "L'initiative britannique serait essentiellement un appel à de nouvelles négociations, mais dont l'objet serait non de modifier ce qui existe, c'est-à-dire le traité de Rome, mais de préparer en quelque sorte les structures d'accueil, l'accession de la Grande-Bretagne. Les Britanniques espèrent que le Président KENNEDY obtiendra du Président de GAULLE qu'il modifie sa politique, jugée intransigeante, et qu'il acceptera de revoir les problèmes du Commonwealth, de l'agriculture britannique et de l'association de libre-échange. Selon l'opinion britannique, on le sait, le général de GAULLE n'est pas enclin à accepter la Grande-Bretagne dans le club européen, ne voulant pas en partager le "leadership" avec elle."

Dans le même sens LA QUOTIDIENNE du 21 avril attribue à M. Richard BAILEY, Directeur du political and economic Planning, la phrase suivante : "Eh bien, ça y est, l'Angleterre et les Six. Mais toute la question est de savoir si c'est Londres qui va venir au Marché commun ou si, comme l'escomptent encore certains de mes compatriotes, c'est celui-ci qui dirigera ses pas jusqu'à Londres."

L'INFORMATION du 18 avril expose la même thèse et ajoute : "A la perspective que la Grande-Bretagne pourrait envisager d'adhérer au Marché commun sous certaines réserves et conditions qui portent à la fois sur les préférences impériales et la protection de ses produits agricoles, déjà ses partenaires de la petite zone de libre-échange n'ont pas tardé à manifester leur inquiétude. Ils craignent d'être jetés par-dessus bord, l'opération, pour l'Angleterre, ayant désormais une importance plus politique qu'économique."

Le même journal le 15 avril annonce que le Professeur ERHARD prépare de nouvelles propositions pour le rapprochement entre la Grande-Bretagne et les Six. Ce journal avait déjà, le 24 mars, annoncé que la sidérurgie anglaise serait favorable à une association avec les Six et que la Confédération du Patronat britannique étudiait : "les moyens de résoudre les problèmes de main-d'oeuvre au cas où les Six et les Sept devraient procéder à un rapprochement."

La presse française s'est beaucoup préoccupée de la réévaluation du mark et du florin. Elle a tout d'abord cherché à étudier quelles en seraient les conséquences pour l'économie française et en a conclu comme LE MONDE du 12 mars : "On aurait tort de croire que ce sera pour nous tout avantage, parce que la concurrence allemande sera moins forte. La médaille a son revers. Les importations en provenance d'Allemagne et de Hollande seront plus

chères." En conséquence le risque d'inflation en France en sera accru et l'article du MONDE conclut sur l'utilité d'un éventuel abaissement des droits de douane.

Cet abaissement a eu lieu, et M. FLEVEN, dans LE PETIT BLEU DES COTES DU NORD du 24 mars, le commente ainsi : "Un coup de semonce est donné aux entreprises et aux syndicats qui seraient tentés de profiter exagérément des conditions très favorables existant dans certains secteurs pour susciter des majorations qui ne pourraient être absorbées sans incidence sur les prix.

"Sur le plan international, l'allégement douanier décidé par la France facilitera les exportations anglaises et américaines vers notre pays. Elle apportera donc une aide au dollar et à la livre sterling et c'est encore un domaine où, par des moyens différents, France, Allemagne fédérale et Pays-Bas, aboutissent à des résultats semblables."

Les journaux s'interrogent aussi sur le succès de l'opération à l'échelle internationale. LE MONDE du même jour publie une longue interview de M. KRISTENSEN, secrétaire de la future O.C.D.E., qui estime que "les mesures monétaires prises par l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas contribuent à une meilleure coopération au sein du monde occidental."

Le ton général de la presse est tout autre. C'est ainsi que dans LE CAPITAL du 29 mars A.L. JEUNE constate que les décisions allemandes et néerlandaises ont entraîné des remous internationaux et on manqué certains de leurs objectifs. Il conclut : "C'est pour avoir été effectuées sous la pression des circonstances et en ordre dispersé que les récentes mutations monétaires n'ont pas atteint l'ensemble des buts assignés."

Raymond ARON dans le FIGARO du 17 mars est encore plus critique : "J'avais cru que la réévaluation de 5 % mettrait un terme, au moins provisoirement, à la spéculation à la réévaluation du mark. Je n'en suis plus sûr aujourd'hui. Tout se passe comme si la réévaluation de 5 %, jugée insuffisante sur toutes les places financières du monde, nourrissait la conviction d'une réévaluation ultérieure. En cette hypothèse, l'instabilité à laquelle on voulait mettre fin aurait été, tout au contraire, aggravée." (...) "Il convient enfin d'attendre quelques mois pour apprécier l'effet moins sur les exportations que sur les importations allemandes du nouveau taux de change. Les exportateurs allemands, en dépit de l'amputation de leur marge bénéficiaire, ne réduiront probablement pas leurs ventes au dehors mais peut-être leurs investissements. De même, les marchandises étrangères trouveront peut-être plus d'acheteurs dans le public allemand."

Les premières réunions de l'O.C.D.E. sont commentées par la presse française qui y voit surtout la manifestation d'une volonté américaine de participer activement à l'unification européenne. C'est le sens d'un article de Jacques FLASSARD dans LE JOURNAL DU PARLEMENT du 19 avril 1961, ou d'un

article du MONDE du 18 avril. Ce dernier analyse à la fois les volontés américaines et les grosses difficultés que rencontrera le nouvel organisme, mais croit pouvoir conclure : "Il n'empêche que la nouvelle administration américaine est décidée à jouer pleinement le jeu de l'O.C.D.E., et à y pousser autre chose que des pions ... de papier."

Le même journal analyse le 21 avril les résultats de la réunion du Comité de la politique économique de l'O.C.D.E. et souligne notamment l'importance de la création de deux groupes spéciaux : "Le premier traitera des problèmes que pose une accélération de la croissance économique, tandis que le second étudiera l'incidence des mesures d'ordre monétaire, fiscal et autres, sur les paiements internationaux."

Il poursuit : "C'est une véritable révolution dans les méthodes de coopération économique entre les pays atlantiques qui est en train de s'opérer", a déclaré à un représentant de l'A.F.P. M. Robert TRIFFIN, membre du groupe des conseillers économiques du président des Etats-Unis. "Nous avons constaté, aussi bien du côté européen que du côté américain et canadien, une volonté unanime de coopérer d'une manière efficace, et il ne s'agissait pas seulement de déclarations faites du bout des lèvres."

o  
o o

Sous le titre "MACMILLAN à la recherche de voies nouvelles" la FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG du 18 avril relève que "l'indécision irritante" est devenue un trait dominant de M. MACMILLAN lorsqu'on attend de lui des réponses précises. Quoiqu'il en soit, ce n'est pourtant plus la notion vague et essentiellement négative d'interdépendance qui doit servir à déterminer les grandes lignes de la politique étrangère britannique. Elle doit faire place à la volonté positive d'"unifier les objectifs, les méthodes et l'organisation" de la Communauté atlantique dont l'existence dépend, selon M. MACMILLAN, de son aptitude à réaliser une association dans le domaine de la défense nucléaire et de la défense conventionnelle." Ces déclarations faites à Boston par M. MACMILLAN laissent sous-entendre que la Grande-Bretagne est éventuellement disposée à renoncer à son rôle de troisième puissance nucléaire. Les rapports de la Grande-Bretagne avec le continent semblent avoir reçu le même ordre d'urgence que le problème des armes nucléaires. Certes, M. MACMILLAN continue de parler en termes vagues de la nécessité d'une "vaste concordance de vues" entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. Cette attitude procède de raisons identiques à celles qui l'ont poussé à rejeter le principe d'une adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., adhésion en faveur de laquelle Lord GLADWYN lui avait demandé de se prononcer. "M. MACMILLAN craint sérieusement qu'une telle déclaration n'altère sa position de départ, au moment des négociations, et qu'elle ne fasse croire qu'il est disposé à souscrire sans conditions aux traités de Rome. Mais il ne peut plus être douteux à présent que le gouvernement britannique est disposé à donner cette signature..."

Le HANDELSBLATT du 18 avril estime que les événements des dernières semaines ont montré que la bonne volonté n'a pas manqué de part et d'autre. Il a cependant fallu des courants plus étendus dans la politique internationale pour que le jeu de cache-cache se transforme en un échange franc et constructif de questions et de réponses. La question de l'opportunité de cette politique est de plus en plus supplantée par celle de la manière dont il faudra procéder. La Grande-Bretagne paraît avoir fait le premier pas en adressant aux gouvernements des Etats de la C.E.E. son memorandum sur la politique africaine.

DIE WELT du 14 avril traite de l'attitude de la Commission de la C.E.E.: "Enfin, la Commission de Bruxelles s'est prononcée sur les rapports en provenance de Londres, rapports qui montrent la volonté croissante de la Grande-Bretagne d'adhérer à la Communauté économique européenne. Son avis est - malheureusement - très réservé.

La Commission est tout d'abord partie du point de vue - parfaitement défendable en forme - qu'aucune demande d'adhésion ou de reprise des pourparlers ne lui était parvenue. Puis elle a rappelé que les Etats se trouvant dans l'impossibilité d'accepter toutes les dispositions du traité C.E.E., pouvaient choisir la formule de l'association.

Cette partie de la déclaration est elle aussi juste quant à la forme. Mais les Commissions des Etats membres devraient se rendre parfaitement compte que la Grande-Bretagne ne sera pas disposée, comme l'a été la Grèce et le sera peut-être prochainement la Turquie, à négocier à Bruxelles sur les modalités d'une simple association. S'il veut adhérer à la C.E.E., il ne peut s'agir pour le gouvernement de Londres que d'y entrer en qualité de membre effectif. Si certaines dispositions du traité C.E.E. y faisaient obstacle, il faudrait alors négocier une modification du traité.

La Commission craint vraisemblablement que, de telles négociations n'arrêtent le processus d'intégration des Etats de la C.E.E. et que soit ainsi remis en question tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Ce souci n'est pas dénué de fondement. Cependant, si les tentatives de rapprochement de la Grande-Bretagne sont à présent repoussées par des tactiques maladroites, il en naîtra des dangers d'importance au moins égale."

Dans son numéro du 22 avril, l'hebdomadaire DE LINIE (parti populaire catholique) déclare que l'attitude de la Grande-Bretagne s'est modifiée: "Selon le NEW-YORK TIMES, M. MACMILLAN s'est enquis auprès du président KENNEDY, lors de sa visite aux Etats-Unis, des réactions que produirait aux Etats-Unis la participation éventuelle de la Grande-Bretagne à la coopération

économique et politique de l'Europe. M. KENNEDY estimait que cette participation renforcerait largement l'unité du monde occidental.

"Selon les termes employés, il s'agit donc bien d'une coopération économique et politique; de l'avis de M. KENNEDY, elle ne devrait pas nécessairement prendre la forme d'une participation directe de la Grande-Bretagne au marché commun, mais pourrait être constituée par une sorte d'association comportant un lien politique. Il s'agit d'un fait nouveau : les Communautés européennes sont en fait et le résultat et la base d'une coopération politique. La Grande-Bretagne, soucieuse de préserver sa souveraineté nationale, a toujours refusé de collaborer à cette entreprise. A présent, ce pays semble modifier son attitude."

Selon le journal libéral DE HAAGSE POST du 22 avril, la Grande-Bretagne n'a plus de raisons de se tenir à l'écart du Marché commun : "l'objection principale de la Grande-Bretagne à l'égard de la C.E.E. n'a plus le même poids que par le passé : les Anglais en viennent à considérer avec plus de réalisme le caractère supranational des institutions du marché commun, qui effrayait ce pays indépendant et individualiste par tradition car il était pour eux, en théorie tout au moins, synonyme de dépendance à l'égard d'une autorité non britannique. Il est apparu que cette autorité n'est en fait que purement théorique; le pouvoir réel est détenu par le Conseil de ministres et, en dernier ressort, par les autorités nationales des pays membres. La soumission à une autorité commune supranationale est strictement délimitée par la volonté des différentes autorités nationales.

Sous la plume de FOCUS, le journal DE TIJD (parti populaire catholique) du 8 avril déclare qu'il n'y a pas d'autre solution pour la Grande-Bretagne que d'adhérer à la Communauté économique européenne et il est convaincu que cet événement se produira :

"Cet événement soulèvera, à juste titre, une grande joie des deux côtés de l'Atlantique, joie qui risque d'ailleurs d'être rapidement dissipée par les énormes problèmes que pose le ralliement de la Grande-Bretagne à l'Europe. Les traités de Rome devront à coup sûr être révisés et à ce moment il se trouvera bien quelques pays qui chercheront à y faire apporter des modifications. Il se pourrait aussi que la France tente d'affaiblir les Communautés européennes et il faut s'attendre à ce que le Gouvernement britannique ne puisse lui non plus résister à cette tentation car il n'est guère probable que ce pays parvienne du jour au lendemain à reléguer au second plan tous les motifs inspirés par l'opportunisme pour participer de toutes ses forces à ce processus d'intégration qu'il a exécuté pendant si longtemps. Même si l'Angleterre et la France n'entreprennent pas de pareilles tentatives, on doit cependant s'attendre à de graves difficultés lorsqu'il s'agira de répondre aux revendications justifiées de la Grande-Bretagne et éventuellement de faire face à ses exigences injustifiées.

Le FINANCIAL TIMES du 28 mars constate que la Grande-Bretagne néglige le marché des Sept et qu'elle perdra de ce fait des possibilités de débouchés. Ce journal estime cependant que les préférences de l'industrie britannique vont à juste titre au marché élargi des Six, plutôt qu'à celui des Sept, et cela chaque fois qu'un choix s'impose. Sans aucun doute, toute l'industrie applaudirait à la réalisation d'une association plus étroite de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Que les milieux de Whitehall et de Westminster voient les choses dans cette perspective, voilà qui réjouit en tous cas les dirigeants de l'industrie britannique, estime le FINANCIAL TIMES. La situation était tout autre il y a deux ans.

Le MANCHESTER GUARDIAN (lib.) du 10 avril commente le discours que le premier ministre MACMILLAN a prononcé à la suite de sa visite au président KENNEDY à Boston et dans lequel il a plaidé en faveur "d'un règlement équitable en Europe occidentale, exempt de tout caractère protectionniste, constituant une ouverture sur l'extérieur et non un repli sur des forces internes." Le journal estime que M. MACMILLAN poursuit une chimère si par cette formule, il n'a pas en vue l'affiliation de la Grande-Bretagne au marché commun. "Naturellement il est également possible que sa candidature fasse l'objet d'une fin de non recevoir. Mais il est certain qu'en cas d'adhésion de ce pays, aucun autre règlement n'est possible. Il n'y a rien de neuf à cette situation : il en était déjà de même lors de l'échec des négociations sur la zone de libre-échange."

Le journal THE ECONOMIST du 15 avril écrit que chacun doit consentir des sacrifices et en premier lieu la Grande-Bretagne, si l'on désire instaurer l'unité occidentale. Le problème le plus important à résoudre est celui de la division économique de l'Europe.

"Des déclarations de M. MACMILLAN, selon lesquelles la réunion des Six et des Sept doit s'accomplir, il ressort malheureusement qu'on s'interroge toujours pour savoir quel est le groupe qui doit se joindre à l'autre. Mais la situation est en réalité tout autre. Depuis longtemps déjà, le marché commun a perdu la possibilité de voir s'instaurer la forme d'association plus souple préconisée par la Grande-Bretagne. La seule vraie question qui se pose est la suivante: la Grande-Bretagne et ses partenaires sont-ils disposés à accepter les liens politiques du marché commun ?

"Pour les Anglais, l'opération équivaut sans aucun doute à un saut difficile, sinon à un sacrifice; c'est d'ailleurs à ce dernier terme que M. KENNEDY et MACMILLAN accordent la préférence. Mais les Anglais peuvent se consoler à la pensée que d'autres nations devront également payer leur tribut lorsque le marché commun s'étendra. Les Américains ont établi, dans leurs prévisions à court terme tout au moins, que la position comparée de leurs exportations serait affectée et que, à longue échéance, il est difficile de voir comment l'on pourra empêcher l'idée de l'unification de se répandre par-delà l'Océan atlantique.

"Dans ses prévisions, la France doit tenir compte qu'en adhérant au Marché commun la Grande-Bretagne deviendra une rivale puissante capable de s'opposer à toute tentative visant à prendre la direction du groupe. En réalité, l'unité économique est le fondement indispensable de la solidarité politique et cette dernière est la base même de l'intégration militaire. M. MACMILLAN doit être prêt à entrer dans la "ronde des sacrifices" s'il ne désire pas que se poursuive la division économique de l'Europe."

Le DAILY TELEGRAPH (conservateur) du 17 avril comporte un article du professeur H.C. ALLEN, émettant l'opinion qu'un groupement de toutes les nations atlantiques présente de nombreux avantages par rapport à l'unité européenne pure et simple.

"En renforçant l'O.T.A.N. et l'O.C.D.E., nous sommes sur la voie d'un groupement atlantique qui pourrait se substituer à une Europe unie, et qui ouvrirait de bien meilleures perspectives de sagesse, de stabilité et de liberté. Une telle union pourrait peut-être comprendre, outre la Grande-Bretagne et le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande par exemple.

"Elle comprendrait les Etats-Unis, qui se considèrent à tort comme la démocratie la plus ancienne et celle qui a le plus d'expérience. Elle s'enrichirait de tout le poids politique - inappréciable - des nations anglophones. Et surtout, elle écarterait d'un seul coup la menace qui continue de peser sur l'avenir de la Grande-Bretagne, dans une Europe qui a renforcé son unité, et plus particulièrement la crainte de voir se rompre un jour les liens indispensables, vitaux même, qui l'unissent au Commonwealth et aux Etats-Unis.

"Le Royaume-Uni est la charnière unique et irremplaçable de l'unité occidentale, celle qui relie l'Europe aux peuples de langue anglaise. La victoire du communisme ne peut être obtenue que par la constitution et l'implantation profonde de cette unité."

Le NEW YORK TIMES du 6 avril consacre un éditorial au "new look" atlantique du Président KENNEDY. Selon ce dernier, le problème essentiel est celui de l'O.T.A.N. Cela tient en premier lieu à la politique nationaliste poursuivie par le Président de GAULLE, qui s'efforce de faire de la France une puissance atomique autonome de rang mondial, tout autant habilitée à prendre la direction d'une Europe unifiée qu'à participer aux côtés des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne à un triumvirat qui inspirerait la politique commune de ces trois pays, tant européenne qu'internationale. En fait, un tel mouvement s'étendrait à toute la stratégie de l'alliance, sans omettre la pression exercée par les Etats-Unis sur ses partenaires afin qu'ils augmentent leur contribution militaire et financière à l'entretien des unités de combat de l'Alliance. Un autre facteur déterminant est l'attitude de l'alliance atlantique à l'égard du désarmement et de l'interdiction des expériences nucléaires, rejetée par la France."

Selon le journal américain, la situation exige par surcroît qu'il soit mis fin à la rivalité opposant la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange.

### 3. Les pays en voie de développement

La conférence de Yaoundé a, comme il se doit, fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse d'outre-mer. Elle présente pour nous un intérêt particulier puisque dans les résolutions adoptées figure une prise de position concernant l'association à la Communauté économique européenne des pays participant à cette conférence. La PRESSE DU CAMEROUN notamment a, dans son numéro du 27 mars, donné de larges extraits du discours inaugural du Président AHIDJO. Après avoir rappelé que les pays africains et malgache ont été au départ associés à la C.E.E. par la France, ce qui a entraîné une certaine méfiance de leur part, le Président déclare : "Aujourd'hui nous sommes en mesure d'évaluer par nous-mêmes le bénéfice que nous retirerons de notre participation à la Communauté économique européenne." Ayant reconnu les avantages que les pays associés ont retiré du Fonds de Développement, le Président ajoute : "Pour l'avenir, nous pensons qu'à cette contribution financière, dont nous ne saurions négliger l'importance, s'ajoutera l'ouverture d'un marché préférentiel où nos produits trouveront un écoulement assuré." Le même journal donne dans son numéro des 1er et 2 avril, et sans commentaire, le texte de la résolution finale concernant la Communauté économique européenne.

Les décisions de la conférence de Yaoundé ont fait l'objet d'une interview accordée à un journaliste de Radio-Abidjan par M. Raphaël SALLER, ministre des finances, des affaires économiques et du plan de la Côte d'Ivoire. Rappelons que lorsqu'il siégeait au Sénat de la République Française, M. SALLER était membre du Conseil de l'Europe. L'interview en question a paru in extenso dans ABIDJAN-MATIN du 11 avril et dans l'hebdomadaire FRATERNITE du 21 avril. Le ministre a notamment déclaré : "Cette résolution confirme le maintien de la participation des Etats représentés à Yaoundé en tant que membres associés de la Communauté économique européenne. Elle demande que les rapports entre les Etats membres et les Etats associés se poursuivent dans le respect du traité de Rome. Elle regrette que, concernant les produits des Etats associés, la C.E.E. et certains Etats membres aient pris différentes mesures (contingents tarifaires à droits nuls s'appliquant aux bois produits par la Côte d'Ivoire, le Cameroun ou le Gabon; fiscalité intérieure s'appliquant au cacao et au café; fiscalité extérieure également) qui ne respectent pas l'esprit du traité et signale que ces dispositions peuvent être interprétées comme traduisant une orientation nouvelle de la politique de la C.E.E. dans les rapports avec les Etats associés."

La presse française accorde une place considérable aux divers événements d'outre-mer et particulièrement à la conférence de Yaoundé et aux précisions données par M. Raphaël SALLER sur l'attitude du groupe de Yaoundé à l'égard du marché commun.

Elle n'ajoute cependant rien à ce qu'expose beaucoup plus en détail la presse d'outre-mer.

Par contre on relève dans L'INFORMATION du 11 avril une interview de M. Hamacire N'DOURE, ministre du commerce et de l'industrie du Mali qui a en particulier déclaré : "Les pays africains étaient naguère associés au marché commun par le canal de la France. Depuis leur indépendance, ils disposent d'un délai de deux ans pour opter. Le Mali, pour sa part, entend utiliser complètement ce délai avant de fixer sa position."

Dans deux articles parus dans HET PAROOL, le correspondant de ce journal auprès des Communautés européennes, indique une solution au problème de l'association entre la C.E.E. et l'Afrique : maintenir l'association (dans les cas, bien entendu, où les partenaires le souhaitent) en lui donnant une forme nouvelle et un caractère plus ouvert que jusqu'à présent.

"Des experts de la Commission de la C.E.E. - et d'autres sont depuis longtemps parvenus à la conclusion que ce caractère ouvert est indispensable. Cela veut dire in concreto qu'il faut considérer les relations avec l'Afrique comme un ensemble et que ces problèmes ne peuvent être résolus sans avoir fait l'objet d'une consultation avec la Grande-Bretagne (et le Commonwealth) et avec les Etats-Unis." (...)

"L'institution toute indiquée pour jouer ce rôle semble être l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) qui a succédé à l'O.E.C.E.

"Le point de départ devrait être une forme ouverte d'association, c'est-à-dire une association excluant toute discrimination à l'égard des pays qui ne se sont jamais trouvés sous la dépendance d'un pays membre de la C.E.E. En outre, l'association devrait être accessible aux pays qui, d'une manière ou d'une autre, ont rompu leurs liens avec l'ancienne métropole, tels que la Guinée, le Congo et, peut-être sous peu, le Mali. Enfin, il conviendrait de mettre un terme aux préférences, de façon prudente et dans un délai suffisamment long; cette suppression des préférences devrait si possible se produire en même temps que l'éclatement du système des préférences du Commonwealth en Afrique et sans que cette action ne se répercute sur le développement économique de chacun de ces pays. La suppression des préférences devrait être assortie de certaines garanties à long terme en matière de débouchés.

"Le caractère ouvert de l'association exige également un abaissement ultérieur du tarif extérieur des produits exportés par les territoires actuellement associés, mais là encore la Grande-Bretagne et la Communauté devraient agir de commun accord."

Sous la signature de Louis AMEYE, LE SCIR de Bruxelles (16 mars) observe que la tendance au morcellement politique de l'Afrique se généralise tandis que, inversement, l'Europe se regroupe :

"Quelles sont les chances de voir cette Afrique fractionnée maintenir son association avec la Communauté économique européenne ? On ne peut avoir, jusqu'à présent, que des impressions et fort peu de certitudes. Un fait demeure, à savoir qu'aucun autre groupe de nations ne peut donner à ces nouveaux États un marché aussi large et aussi stable que l'Europe des Six. Or les termes mêmes de l'association, tels qu'ils avaient été établis pour la première période de cinq ans, donnaient aux producteurs africains des avantages marqués sur le marché européen, les droits de douane disparaissant entre la C.E.E. et les pays associés, alors qu'ils étaient maintenus à l'égard des pays tiers. De plus, la Communauté européenne s'engageait à financer une partie des travaux d'infrastructure, et cela pratiquement sans contrepartie.

"Cette convention devra être renouvelée d'ici un an et on peut se demander si, d'une part, les pays africains sont disposés à poursuivre leur association, et, d'autre part, si les pays européens sont prêts à prolonger les avantages qu'ils avaient consentis lors de la signature du traité. Il est probable que, d'un côté comme de l'autre, on cherchera à tirer le meilleur parti des négociations qui, dès à présent, s'annoncent laborieuses et qui entraîneront vraisemblablement des modifications institutionnelles dans les organes de la Communauté. Encore faut-il préparer et ces modifications et ces négociations qui, pour les deux parties présentent, en dehors de certains avantages immédiats, une signification économique et politique dont l'importance n'échappera à personne.

"En bref, nous nous trouvons aujourd'hui devant une Afrique bien différente de celle que nous connaissions il y a quelques années encore. Aucune force ne pourrait s'opposer à son fractionnement politique, et certains pays africains qui, aujourd'hui encore, conservent un semblant d'unité, sont manifestement minés par le séparatisme. Si nous ne voulons pas aller à nouveau à l'encontre de l'évolution historique, nous devons admettre ce fait et chercher à adapter nos approches à ce qui paraît devoir être la forme la plus solide du pouvoir dans les années à venir, c'est-à-dire les pouvoirs régionaux ou locaux. Cette évolution ne sera pas sans porter gravement atteinte au niveau de vie et à l'état de prospérité de la plupart des régions africaines, mais c'est le passage obligé vers un regroupement futur, lorsque les forces contraignantes de l'économie reprendront le pas sur les ardeurs politiques des jeunes États.

#### 4. L'association de la Grèce au Marché commun

Sous la signature d'Evangelos Androulidakis, le quotidien grec de langue française LE MESSAGER D'ATHENES (4 avril) souligne l'importance, pour l'avenir politique et économique de

la Grèce, de l'accord intervenu :

"Ce ne serait pas exagéré de dire que les négociations qui durèrent deux ans et qui aboutirent au traité de Bruxelles ont été parmi les plus difficiles dans l'histoire de notre pays. C'est un fait indéniable que l'association de la Grèce avec le Marché commun marqué une grande étape dans l'histoire aussi bien économique que politique de la Grèce, étape qui crée toutes les possibilités d'un prompt développement de l'économie grecque et d'une amélioration du niveau de vie du peuple grec.

"Pour profiter, toutefois, des susdites possibilités, il faut déployer de notre part, des efforts systématiques et méthodiques de l'assiduité et de la sincérité. Le facteur le plus important, en l'occurrence, est le facteur homme. La richesse naturelle de la Grèce, lorsqu'elle sera exploitée avec science, suffit pour assurer à tous les habitants du pays un niveau de vie élevé.

"En ce qui concerne les capitaux exigés, nos nouveaux associés nous fourniront au cours des premières cinq années de la mise en vigueur de l'accord une somme de 125 millions de dollars alors que parallèlement le capital de l'étranger manifeste de l'intérêt pour être investi dans notre pays.

"Le travail, enfin, existe abondamment. Il y en a même, malheureusement de trop pour l'instant. Nous possédons donc les conditions voulues pour mettre en valeur les possibilités que nous procure l'accord d'association signé avec le Marché commun."

o  
o

Le projet d'accord prévoyant l'association de la Grèce au Marché commun, écrit IL. POFOLO (Rome), a dû éviter de nombreux écueils, dus presque tous à la position particulière qu'occupe l'économie grecque ; celle-ci se trouve aux prises avec les problèmes d'une industrialisation naissante dont la solution n'aurait certainement pas été facilitée par le climat de concurrence internationale impitoyable qu'aurait comporté l'entrée pure et simple de la Grèce dans le marché commun. D'où la nécessité d'avancer pas à pas et de recourir à de nombreuses dispositions afin que l'opération puisse se faire sans heurts ni dangers pour la Grèce.

En principe, l'association de la Grèce au Marché commun ne peut être jugée que de manière positive, car il est souhaitable voire nécessaire, que la "petite Europe" devienne de plus en plus grande. Le journal romain termine son article par les lignes suivantes :

"Faisons quelques réserves en ce qui concerne le tabac grec, susceptible de nuire à notre agriculture vieillissante et

qui subit une profonde révolution de structure. mais sur l'autre plateau de la balance, nous trouvons une aire méridionale prolongée, grâce à laquelle - surtout si la Turquie s'associe également aux Six - l'Italie méridionale acquerra une position centrale et par conséquent avantageuse qui lui permettra d'accélérer son processus d'industrialisation".

## 5. Divers

### La politique énergétique.

La presse italienne a consacré des articles détaillés à la visite en Italie de la commission de l'énergie de l'Assemblée parlementaire européenne. A propos de la conférence de presse tenue à la Farnesina, **IL GIORNO** (Milan) déclare :

"Son président, le démocrate chrétien **BURGBACHER**, après avoir exprimé son admiration pour les progrès réalisés en Italie dans le domaine de l'énergie et de la pétrochimie, a souligné la nécessité d'une politique commune conciliant les intérêts des grands producteurs de charbon (Allemagne, France, Belgique) avec ceux des pays qui pour couvrir leurs besoins consomment un plus grand pourcentage de pétrole et de méthane. Cette nécessité répond tant aux exigences économiques et sociales (protection du "repli" de l'industrie charbonnière) qu'aux exigences politiques et militaires (opportunité de ne pas dépendre d'une façon excessive des importations de territoires non contrôlés par la Communauté).

"Cette politique aurait naturellement un coût dont la charge devrait être supportée conjointement par les Etats membres, au nom de la solidarité qui les lie. Quant aux instruments permettant de "régler" le marché énergétique du marché commun, la commission n'a encore opté pour aucune solution. Son président semble être en faveur d'un système de droits gradués ; à titre provisoire, il a indiqué comme alternative possible, l'adoption de prix d'orientation ou l'imposition de contingents. Il faudrait en tout cas en arriver à une décision rapide.

"Les différentes interventions des journalistes présents ont fait ressortir une préoccupation commune. Quelle est la contrepartie offerte à l'Italie pour le sacrifice paradoxal qu'on lui demande. En effet, après avoir souffert aussi longtemps de la pénurie d'énergie à bon marché, elle est invitée aujourd'hui à augmenter artificiellement ses prix pour soutenir des économies arrivées de longue date à un niveau de haute concentration industrielle. On prétend que le sacrifice demandé représente une prime d'assurance contre les risques de crise d'approvisionnement imprévus, mais la découverte constante de nouveaux gisements d'hydrocarbures le long des côtes méditerranéennes, en Sicile ainsi qu'aux Pays-Bas, rendent ces hypothèses de moins en moins probables!"

### Le siège des institutions communautaires.

IL RESTO DEL CARLINO (Bologna) traite des "dépenses

absurdes d'argent et d'énergie" qu'entraîne le fait que les institutions communautaires n'ont encore que des sièges provisoires. Après avoir déclaré qu'un nouvel examen réaliste du problème relatif au siège des institutions européennes devrait s'imposer à l'attention des gouvernements en raison de ses incidences financières et abstraction faite de ses aspects politiques, le journal de Bologne écrit :

"S'il est vrai que les Communautés européennes sont devenues des cours grand-ducales où les gentilhommes et les dames de la Cour - nous voulons parler des fonctionnaires et des secrétaires internationaux - passent leur temps à faire et à défaire leurs valises d'une capitale à l'autre, que dire des "représentants", c'est-à-dire des "députés européens", qui sont obligés de se rendre huit fois par an - nous disons bien : huit fois par an - à Strasbourg pour assister à de vaines sessions et de se rendre tout aussi souvent sinon davantage à Luxembourg ou à Bruxelles, à la Haye, à Paris et à Rome, pour participer aux réunions des commissions et des groupes ? Nous admettons bien volontiers que toutes ces allées et venues animent le commerce et alimentent la vie mondaine des trois capitales provisoires de l'Europe, mais comment peut-on s'attendre à ce qu'il en résulte quelque chose de positif, abstraction faite de ces contacts dont on a déjà parlé, qui permettent à des gens de pays différents d'échanger leurs idées et grâce auxquels finira peut-être par naître un jour ou l'autre une sorte de conscience européenne ?".

#### La politique financière de la Haute Autorité.

La FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG (11 avril) invite l'Assemblée parlementaire européenne à examiner la politique financière de la Haute Autorité : "Depuis que le Marché commun européen du charbon et de l'acier existe, la Haute Autorité encaisse plus d'argent que n'en utilisent les institutions de la C.E.C.A. pour accomplir leurs tâches. Les excédents de recettes ont permis d'accumuler à Luxembourg des réserves et des provisions qui atteignent un montant appréciable. Cette politique de thésaurisation est sans précédent et ne peut certes pas être défendue objectivement lorsqu'elle est pratiquée à un tel degré. Or, l'objectivité nous oblige à reconnaître que le taux du prélèvement perçu par la C.E.C.A., que chaque entreprise minière doit verser à Luxembourg proportionnellement à son chiffre d'affaires, s'élevait d'abord à 0,9 % et fut abaissé entre-temps à 0,35 %. Mais, par rapport aux besoins financiers, ce taux est sans aucun doute encore trop élevé. Il est question d'un nouvel abaissement de ce taux de prélèvement.

"Contrairement au point de vue qu'elle soutenait encore il y a un an, la Haute Autorité semble maintenant disposée à accepter un nouvel abaissement du taux de prélèvement. Elle ne veut cependant ramener le pourcentage de 0,35 qu'à 0,30. Or, vu le fait qu'à la fin de l'année 1960 les réserves et provisions, y compris le fonds de pension, ont atteint la somme de 202 millions de dollars et que l'on a pu constater une nouvelle fois, précisément durant l'année passée, de même qu'au cours de cette année, que les crédits inscrits au budget au titre de "dépenses de réadaptation", ainsi que pour le financement de travaux de recherche dépassent largement les dépenses réelles, une réduction plus

substantielle - au moins à 0,25 % - serait indiquée. La Haute Autorité n'en serait pas réduite à la parcimonie. Si les commissions compétentes de l'Assemblée parlementaire européenne rappelaient clairement à la Haute Autorité - l'occasion de le faire se présentera dans les prochains jours - que même, un gouvernement supranational n'est pas à vrai dire chargé d'accumuler des fonds, ce serait vraiment un acte méritoire.

Recours formés par la Commission de la C.E.E.

La FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG (14 avril) examine les motifs qui ont incité la Commission de la C.E.E. à former un recours auprès de la Cour de Justice contre le gouvernement italien : "Les observateurs de la Communauté économique européenne (C.E.E.) ont quelquefois l'impression que l'intégration ne progresse pas assez rapidement parce que les égoïsmes nationaux ou particuliers mettent trop souvent les bâtons dans les roues." Or, la Commission de la C.E.E. peut seulement s'adresser aux gouvernements. Ceux-ci doivent donc également endosser leurs responsabilités lorsqu'il leur arrive de faire à un groupement d'intérêts plus de promesses que ne leur permettent les obligations qu'ils assument à l'égard de la Communauté. Dans quelle mesure la législation douanière italienne sur les lampes de radio touche-t-elle les exportateurs des cinq autres pays membres et existe-t-il un motif réel de protéger les industries italiennes ? Ce n'est qu'un aspect de la question. Il existe de nombreuses possibilités d'autoriser des dérogations motivées. Mais la Commission ne peut pas permettre que chaque pays s'occupe lui-même de ses cas d'exception et passe outre aux "avertissements" de Bruxelles. D'autres cas de violation du traité sont à l'étude à Bruxelles; ils ne sont d'ailleurs pas tous à mettre au compte de l'Italie. Mais la Commission souhaite que les deux premiers recours qu'elle a formés auprès de la Cour de Justice auront pour effet qu'à l'avenir de tels cas se régleront par simple discussion.